



BRÈVES ÉCONOMIQUES DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 92 – 16 décembre

Faits saillants

- Relèvement du taux directeur de la BNS à +1 % (+50 pdb) et maintien de la prévision d'inflation à 2,4 % pour 2023
- La France devient le 3^{ème} investisseur étranger en Suisse
- Projection de croissance stable à 1 % en 2023

Macroéconomie

Politique monétaire : La Banque nationale suisse (BNS) poursuit le resserrement de sa politique monétaire. La BNS a en effet réhaussé cette semaine son taux directeur de 50 points de base pour le porter à 1 %, en précisant que de futurs relèvements n'étaient pas à exclure suivant l'évolution des prix. Si les projections d'inflation ont été revues à la baisse sur le court-terme, avec un retour sous la barre des 2 % attendu au 2nd semestre 2023, elles ont été rehaussées à moyen-terme (2,1 % attendu au T3 2025, projection la plus lointaine retenue par la BNS). L'Institut est par ailleurs intervenu sur les marchés ces derniers mois en soutien du franc, à travers la vente de réserves d'actifs étrangers (à hauteur de 17 Mds CHF entre septembre et octobre 2022). Dans sa décision de politique monétaire, elle a jugé que les conditions monétaires étaient désormais appropriées et ne nécessitaient plus d'interventions sur le marché des changes sur le court terme. Depuis le début de l'année, le franc s'est apprécié de +4 % en valeur pondérée par le commerce extérieur, permettant de maîtriser le taux d'inflation.

Investissements : Les statistiques des investissements directs à l'étranger (IDE) pour 2021 publiées par la BNS témoignent d'un mouvement général de rapatriement des capitaux opéré par les sociétés financières et les holdings. Les désinvestissements des entreprises suisses à l'étranger se sont montés à 111 Mds CHF (stocks d'IDE), affectant principalement le continent européen - à l'exception notable de la Russie (+5 Mds CHF) et l'Allemagne (+4 Mds CHF). Dans cette même dynamique et avec une ampleur encore plus forte, les entreprises étrangères présentes en Suisse ont retiré 143 Mds CHF de capitaux, toutefois moins qu'en 2020 (153 Mds CHF). Par ventilation géographique, les Etats-Unis restent de très loin le 1^{er} investisseur en Suisse (448 Mds CHF de stocks d'IDE), suivis par l'Irlande (104 Mds CHF) et la France (48 Mds CHF).

Inflation : L'indice des prix à la production et à l'importation a baissé de -0,5 % en novembre 2022 par rapport au mois précédent, tiré principalement par la baisse des prix des produits pharmaceutiques et chimiques. En glissement annuel (g.a), le taux d'inflation à la production et à l'importation se monte toutefois à +3,8 %.

Conjoncture : Dans l'hypothèse d'hivers 2022/2023 et 2023/2024 sans pénurie d'énergie, le Groupe d'experts de la Confédération projette une croissance de l'économie suisse de 1,0 % en 2023 et de 1,6 % en 2024.

Secteur financier

Finance durable : Le Conseil fédéral a chargé son administration de concevoir un système de lutte contre l'écoblanchiment afin de renforcer la crédibilité de la place financière helvétique en matière de finance durable. A l'heure actuelle, en Suisse, aucune obligation de transparence ou de conformité avec certains critères

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 15/12	Var. vs 08/12
EUR/CHF	0,9865	- 0,2 %
USD/CHF	0,9289	- 1,4 %
SMI	10 895	- 0,9 %
Taux 10a	1,021 %	+ 11,7 pb

spécifiques au développement durable n'existe au niveau législatif ou réglementaire pour les services et produits financiers, si ce n'est que les fonds sont soumis à certaines obligations de transparence. Parmi les nouvelles mesures envisagées figurent des obligations pour les fournisseurs de produits ou de services durables de rendre compte périodiquement des objectifs de placement durable choisis, l'instauration d'une procédure de vérification des exigences de transparence par un tiers indépendant, et l'introduction d'une voie judiciaire en faveur des clients pour faire valoir leurs droits. Le Département fédéral des finances (DFF) devrait présenter ses propositions au Conseil fédéral d'ici fin septembre 2023.

Secteurs non financiers

Energie : Le plan du Conseil fédéral en cas de pénurie d'électricité reste vivement critiqué. Si les principes du déclenchement en quatre phases font globalement consensus, les modalités de mise en œuvre font débat et devraient pousser l'exécutif à formuler de nouvelles propositions. La conférence des directeurs cantonaux de l'énergie - qui rassemble les 26 responsables cantonaux en la matière - juge notamment les critères déclencheurs des différentes étapes trop flous et les interdictions applicables aux particuliers trop difficiles à contrôler.

En outre, le Conseil fédéral a ouvert la consultation relative à la loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE). Cette nouvelle loi contraint les participants au marché à communiquer à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) différentes informations concernant leurs transactions et leurs ordres. La société nationale du réseau de transport de l'électricité Swissgrid, le gestionnaire de réseau de transport du gaz et les très grands consommateurs sont aussi concernés. L'objectif est de renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique tout en interdisant les opérations d'initiés et les manipulations de marché. Les compétences de l'Elcom en matière de surveillance des marchés de l'électricité et du gaz seraient significativement étendues. La proposition de l'exécutif s'inscrit dans le sillage de la forte hausse des prix sur les marchés de gros depuis l'automne 2021, qui a fortement accru les besoins en liquidités des énergéticiens.

Industrie : Le Conseil fédéral a approuvé l'accord de reconnaissance mutuelle entre la Suisse et les États-Unis concernant la fabrication des produits pharmaceutiques, qui vise à faciliter le commerce des médicaments et à réduire les charges administratives. Les États-Unis sont le 2^{ème} partenaire de la Suisse s'agissant du commerce de biens. Cet ARM devrait permettre à la l'industrie pharmaceutique suisse de bénéficier des mêmes conditions que l'UE et le Royaume-Uni sur le marché américain. L'entrée en vigueur est prévue au 2^{ème} semestre 2023.

Environnement des affaires : Le Conseil fédéral a soumis au Parlement une loi fédérale sur l'allègement des coûts de la réglementation pour les entreprises (LACRE) réclamée depuis plusieurs années par les milieux économiques. Outre l'accélération de la dématérialisation des prestations administratives en faveur des entreprises via le guichet virtuel central EasyGov, le Conseil fédéral suggère de mieux prendre en compte les charges administratives supportées par les entreprises lors des travaux législatifs ; participant à préserver l'attractivité non-fiscale de la place économique.

Commerce extérieur : La Suisse a été entendue à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) après sa plainte en 2018 contre les tarifs américains sur les importations d'acier et d'aluminium. Celle-ci avait été regroupée avec les requêtes analogues de la Chine, de la Turquie et de la Norvège à l'encontre des États-Unis. Il ne s'agissait que de la seconde plainte de la Suisse en plus de 20 ans à l'OMC.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international